



VENTE JUDICIAIRE PAR ADJUDICATION

Par **DIEU Nadine**, le **02/02/2018** à **22:12**

Bjr à ts.

Ma soeur et moi-même sommes en indivision depuis 2016 concernant un bien familial.

Succession litigieuse...

Elle a mandaté son avocate pr saisir le TGI de Chartres d'ici un mois, pr une vente forcée par adjudication.

1 / Puis-je me porter acquéreur lors des enchères ?

La maison a été estimée entre 120 et 135 000 euros par un notaire.

Ds le cadre d'une vente judiciaire, les frais seraient partagés entre les 2 parties (prélevés directement sur le prix de vente) d'après son avocate.

2 / Quels st ces frais et quel montant ?

Maison de plein pied, 3 chambres, SDB, WC, cuisine, salle à manger, garage, cellier, 500m2 de terrain ; région Centre (28).

3 / De combien pourrait-être la mise à prix ?

4 / Quel est le type de "profil" rencontré lors de ces enchères ? MERCI.